

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2025**

**Nombres de Conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 6  
Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze juillet 2025, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, MONTUS A,  
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S, Mmes MICHAUD A,  
PIOCHAUD A, MERLAUD S

**SECRETAIRE DE SEANCE :** ENTEM C

**DATE DE PUBLICATION :** 24 juillet 2025

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande l'ajout de quatre points à l'ordre du jour :

- réfection du parking rue de l'Aunis : désignation de l'entrepreneur
- réfection du parking rue de l'Aunis : demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police
- demande de subvention auprès du Département : aménagements de sécurité rue de l'Aunis-mise aux normes de signaux lumineux
- demande de subvention au titre des amendes de police-aménagements de cheminements doux sécurisés rue de l'Aunis

Les membres du conseil municipal accepte à l'unanimité

**1) Passation d'un contrat de prêt**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financements de la réfection de la rue de l'Aunis, il est opportun de recourir à un emprunt de 145 000€.

Par délibération du 10 juin 2025, le conseil municipal a accepté que Monsieur le Maire lance une consultation auprès des organismes bancaires.

Celui-ci présente un tableau comparatif de trois offres de prêt pour un montant de 145000€ sur 15 ans à échéance trimestrielle.

La Banque postale propose le taux d'intérêt annuel le plus intéressant à 3,65 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé un contrat de prêt avec la Banque Postale.

Monsieur POULARD Olivier signale qu'il a constaté des fissures sur les travaux et qu'il conviendra d'être vigilant sur la qualité du travail.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des réunions de chantier hebdomadaires et que les contrôles sont fréquents.

**2) Acquisition d'une tente de stockage**

Monsieur le Maire explique qu'il a eu un entretien avec les dirigeants de l'Amicale Pétanque Nancrassienne. Ceux-ci espéraient la mise en place d'un abri photovoltaïque au-dessus des terrains de pétanques afin de pouvoir y jouer par tous les temps.

Malheureusement, le projet est repoussé du fait du moratoire sur les panneaux solaires.

Ils proposent comme autre solution l'installation d'une grande tente de stockage.

Monsieur le Maire en présente les principales caractéristiques : dimension de 6 X 12 m, PVC blanc, hauteur 2 m pour un prix de 1203,14€ HT soit 1443,77€ TTC.

Monsieur le Maire propose une subvention au club de pétanque de 1443,77€ afin qu'ils puissent acquérir la tente de stockage. A charge pour eux de l'installer, l'assurer et l'entretenir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 1443,77€ à l'Amicale Pétanque Nancrassienne afin qu'ils achètent la tente de stockage.

**3) Décision modificative n°2 budget principal**

Cette décision modificative n°2 concerne des dépenses d'investissements supplémentaires suite à la réfection de la rue de l'Aunis :

- modifications des feux piétons rue de l'Aunis : 7584€ TTC
- achat de mobilier urbain rue de l'Aunis : panneaux signalétiques et barrières de sécurité : 3091,20€ TTC
- réfection du parking rue de l'Aunis : 8394,12€

Elle prend également en compte la subvention de 1443,77€ accordée à l'Amicale Pétanque Nancrassienne ainsi que l'achat d'une débroussailleuse de 911,87€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise la passation de la décision modificative n°2.

**4) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de CDC Cœur de Saintonge dans le cadre d'un accord local**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire de la CDC Cœur de Saintonge a délibéré le 25 juin 2025 pour la mise d'un place d'un accord local fixant le nombre de sièges à 33 pour le futur conseil communautaire lors du renouvellement des conseils municipaux en 2026.

Sans cet accord, le nombre de sièges serait de 27. La Commune de Nancras aurait un représentant à la CDC Cœur de Saintonge au lieu de deux.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'accord local proposé par la CDC Cœur de Saintonge.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 33 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CDC Cœur de Saintonge. Le nombre de conseillers communautaires titulaires sera de deux pour la Commune de Nancras.

**5) Réfection du parking rue de l'Aunis : désignation de l'entrepreneur**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise de travaux publics CHARPENTIER qui réalise actuellement les travaux rue de l'Aunis, pour la réfection du parking de la Mairie.

Le parking serait fait en enrobé pour un montant de 6 995,10€ HT soit 8 394,12€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise CHARPENTIER.

**6) Réfection du parking rue de l'Aunis : demande de subvention auprès du Département au titre du produit des amendes de police en matière de voirie**

La réfection de parking est une dépense subventionnable par le Département.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a sollicité une subvention de 50 % du montant HT des travaux soit 3497,55 € auprès du Département.

**7) Aménagements de sécurité rue de l'Aunis (signalisation verticale-mise aux normes de signaux lumineux) : demande de subvention auprès du Département au titre du produit des amendes de police en matière de voirie**

Monsieur le Maire explique que l'entretien des feux du carrefour est à la charge de la mairie.

Suite aux travaux rue de l'Aunis, il a été constaté que les feux (routiers et piétons) ne sont plus aux normes. D'un commun accord, le Département prend en charge les frais de mise aux normes des feux routiers pour un montant de 22 000€. La Mairie prendra en charge la mise aux normes du feu piétons rue de l'Aunis pour un montant de 6320€ HT soit 7584€ TTC.

Une demande de subvention de 3160€ sera faite auprès du Département.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès du Département.

**8) Aménagements de cheminements doux sécurisés : demande de subvention auprès du Département au titre du produit des amendes de police en matière de voirie**

Des barrières ont été commandées afin de sécuriser le trottoir rue de l'Aunis allant de la mairie à la bibliothèque et au parking rue du parc.

Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention de 50 % du montant HT de l'acquisition soit faite auprès du Département soit 668€.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès du Département.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant la circulation de la rue des écoles( la partie reliant la rue de Saintonge). A l'issue des travaux, il est question de laisser le sens interdit sauf riverains. Le conseil municipal considère que peu de personnes passent par cette rue et qu'il n'est pas utile de la mettre en sens interdit.

- Dans le même ordre, le choix est donné de mettre la rue des écoles (reliant la rue de l'Aunis) en priorité à droite ou de mettre un stop. Le conseil Municipal demande qu'il y ait un stop pour plus de sécurité.

La séance est levée à 21h30